Barême TIS PL des différentes sociétés d'autoroutes

TIS PL - TIS PL Télépéage Inter Sociétés Poids Lourds
Mise à jour: 01.02.2025

Concession-naire	Droit d'abonnement mensuel par badge ayant circulé dans le mois (HT)	Remise par badge sur les consommations péage HT et selon laclasse euro pollution				
			Euro 3	Euro 4	Euro 5	Euro 6/ EVV
A´LIENOR	0.00 €	100 - 399,99 €	1 %	3 %	4 %	5 %
		400 - 599,99 €	3 %	5 %	6 %	7 %
		600 - 799,99 €	5 %	7 %	8 %	9 %
		> 800 €	7 %	9 %	10 %	11 %

Concession-naire	Droit d'abonnement mensuel par badge ayant circulé dans le mois (HT)	Remise par badge sur les consommations péage HAT réalisées sur le réseau	Remise additionnelle selon la classe euro du véhicule (dans la limite du cumul des remises de 13% autorisé)
APRR [1] sans Tunnel Maurice Lemaire	3.30 €	0 - 50 € = 0 % > 50 - 200 € = 4 % > 200 € = 7 %	EURO 6 - 15 (EEV) = 4 % EURO 0 - 5 = 0 %
AREA [2]	1.80 €	0 - 40 € = 0 % > 40 - 150 € = 4 % > 150 € = 7 %	EURO 6 - 15 (EEV) = 4 % EURO 0 - 5 = 0 %
ATMB	0.00 €	0 - 100 € = 0 % > 100 - 300 € = 5 % > 300 € = 9 %	EURO 5+6 = 3 %
ALIAE [3]	1.50 €	0 - 30 € = 0 % > 30 - 150 € = 4 % > 150 € = 7 %	EURO 6+ = 6 % EURO 5 = 1 % EURO 0 - 4 = 0 %

Barême TIS PL des différentes sociétés d'autoroutes

TIS PL - TIS PL Télépéage Inter Sociétés Poids Lourds
Mise à jour: 01.02.2025

Concessionnaire	Droit d'abonnement mensuel par badge ayant circulé dans le mois (HT)	Remise par badge sur les consommations péage HT réalisées sur le réseau
SANEF	3.90 €	0 - 220 € = 0 % > 220 - 329,99 € = 5 % > 330 € = 13 %
SAPN	3,90 € (sauf A14)	0 - 90 € = 0 % > 90 - 119,99 € = 5 % > 120 € = 13 %
ALBEA	0.00 €	0 - 30 € = 0 % > 30 - 80 € = 5 % > 80 - 180 € = 7 % > 180 € = 10 %
ASF	0.00 €	0 - 210 € = 0 % > 210 - 309,99 € = 5 % > 310 € = 13 %
ARCOUR (4)	0.00 €	0 - 18 € = 0 % > 18 - 63 € = 8 % > 63 - 303 € = 10 % > 303 € = 10 %
COFIROUTE (5)	0.00 €	< 150 € = 0 % > 150 - 279,99 € = 5 % > 280 € = 13 %
ESCOTA	0.00 €	0 - 110 € = 0 % > 110 - 229,99 € = 5 % > 230 € = 13 %
ALICORNE (6)	0.00 €	> 120 € = 10 %
SFTRF	0.00 €	0 - 100 € = 0 % > 100 - 125 € = 2 % > 125 - 250 € = 6 % > 250 € = 12 %

Barême TIS PL des différentes sociétés d'autoroutes

TIS PL - TIS PL Télépéage Inter Sociétés Poids Lourds
Mise à jour: 01.02.2025

Concession-naire	Droit d'abonnement mensuel par badge ayant circulé dans le mois (HT)	Remise par badge en fonction du nombre de passages* réalisées sur le réseau
CCI Seine Estuaire	0.00 €	1 - 5 passages = 0 % 6 - 29 passages = 8 % 30 - 39 passages = 10 % > 39 passages = 12 %
ATLANDES (7)	0.00 €	> 81 passages = 5 %
ALIS (8)	0.00 €	1 - 19 passages = 0 % > 20 passages = 13 %

Remarques

Les frais éventuellement facturés par l'exploitant ne sont dus qu'en cas d'utilisation du réseau autoroutier concerné. En principe, il faut indiquer à l'avance si l'on souhaite bénéficier des remises des sociétés d'autoroutes françaises et lesquelles.

La perception automatique des péages n'est pas encore possible au tunnel du Mont-Blanc et au tunnel du Fréjus.

Les sociétés d'exploitation CEVM et ADELAC n'accordent pas de remises.

Les sociétés d'autoroutes françaises n'accordent pas de remises pour l'utilisation des parkings.

(1) **APRR** : à partir du 01.02.2024, des remises seront à nouveau accordées au tunnel "Maurice Lemaire - Péage de Lusse (APRR)".

(2) **AREA** : En utilisant le programme de réduction d'AREA, des frais mensuels de 1,80 € (hors TVA) s'appliquent automatiquement, à partir de la première transaction effectuée.

(3) **ALIAE** : La remise supplémentaire par OBU pour la classe Euro-polluant est accordée uniquement au péage traditionnel pour l'itinéraire "Limite de concession A71/A79 -Barrière de Deux-Chaises". Sur l'itinéraire Free-Flow, la classe Euro-polluant est directement incluse dans le tarif.

(4) **ARCOUR** : les réductions ne sont accordées qu'en cas d'entrée par une gare de péage ARCOUR et de sortie par une gare de péage ARCOUR. Aucune remise n'est accordée en cas d'entrée et/ou de sortie par une gare de péage d'un autre opérateur autoroutier.

(5) **COFIROUTE** : les itinéraires de déviation chez Tours ne sont pas pris en compte pour le calcul des remises.

(6) **ALICORNE** : uniquement pour la station d'entrée ou de sortie Sées-N°16.

(7) **ATLANDES** : Une réduction pour les camions (Classe A, B et C) est accordée si le champ "Type de motorisation" (entrée P.3 sur le certificat d'immatriculation du véhicule) est personnalisé avec les entrées 14 (GNC - gaz naturel comprimé) et 15 (GNL - gaz naturel liquéfié).

(8) **ALIS** : uniquement pour les trajets : Gacé-Orbecet Gacé-Bernay.

Conformément à la directive Eurovignette, la remise cumulée accordée par société d'autoroute est de 13 % maximum de la consommation nette totale de péage par DKV BOX.

Si le paiement du péage avec la DKV BOX n'a pas été effectué en mode entièrement automatique, mais par saisie manuelle, aucune remise n'est accordée. Si le numéro d'immatriculation du véhicule ne correspond pas au numéro d'immatriculation enregistré dans la DKV BOX, aucune remise n'est accordée.

La constatation répétée d'une différence est considérée par l'exploitant comme une tentative de fraude et entraîne l'exclusion du programme de remise sans préavis. Les exploitants se réservent le droit d'engager des poursuites judiciaires.

Les informations sont données à titre indicatif.